

MAIRIE
DE

Thèze

64450

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Vendredi 24 Mars A 20h30

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Valéry PECHEYRAN, Valery BIZIERE, Jacqueline ANTONIO, Valérie CODHANT, Fabrice DAURE, Guillaume MARQUE, Nicolas MUGAIN, Maurice CROUAIL

Excusés : , Sandrine CLOUTIER, Serge LANOUILH, Philippe GUYOMARC'H, Jonathan HUBERT, Olivier SOUBIES

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Mars 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ APPROBATION ET VOTE des Taux d'imposition

Taxe foncière sur le bâti : 34.69%

Taxe foncière sur le non bâti: 45.91%

Taxe habitation (pour les habitations secondaires uniquement) : 17.89%

Produit total des impôts locaux 2023 : 275 208

TOTAL à recevoir après compensation : 400 203 euros

Le conseil municipal DECIDE de ne pas modifier les taux en vigueur et VALIDE le produit attendu après compensation par l'Etat.

3/ APPROBATION ET VOTE du budget principal

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>Dépenses :</i>	<i>1 088 891.46</i>	<i>Dépenses :</i>	<i>1 736 452.16</i>
<i>Recettes :</i>	<i>1 088 891.46</i>	<i>Recettes :</i>	<i>1 736 452.16</i>

Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3/ Taxe aménagement : modification du taux

Deux zones avaient été distinguées lors de la mise en place du plan local d'urbanisme communal : 3.5% sur la majorité de la commune et 5% sur le secteur Laslanottes. M. le Maire ajoute qu'une partie de cette taxe sur les zones économiques va revenir à la communauté des Communes. Il propose donc de revoir ce taux et de voter un taux unique pour l'ensemble de la commune à hauteur de 5%.

Le Conseil Municipal APPROUVE et VALIDE ce nouveau taux de la taxe d'aménagement à 5% qui sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2024.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Panneau des sponsors dans la salle des sports :

3 solutions sont proposées :

- soit remettre des panneaux identiques à ceux qui sont en place actuellement
- soit mettre en place un système de bâche qui pourraient être fixées le long du mur
- soit mettre en place un panneau projection en LED (l'écran a été chiffré : estimation 16 000 euros)

Pas de panneaux fixes car ils cachent la luminosité et ne sont pas toujours retirés.

Solution choisie : des bâches à droite du mur du Pala ou en dessous des tribunes.

- Jardinades :

25 personnes inscrites pour demain.

Travail sur le Mouta et autour de la salle polyvalente.

Repas le midi offert par la Mairie aux participants.

- Lettre de M. Stéphane Desclaux :

M Desclaux Stéphane reprend l'exploitation de son père et déplace le siège de son exploitation vers la sortie de Thèze. Il demande l'autorisation de construire sa maison d'habitation sur cette parcelle.

Il a déposé un permis de construire qui a reçu un refus administratif pour ce cas d'espèce car il n'a pas d'élevage. Il a donc adressé un courrier à la mairie pour contester cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Approuvé par le conseil municipal en date du ...10 Mai 2023.....

Le Maire, David DUIZIDOU

Le secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Valérie Pecheyran', written over a horizontal line.